

**REPUBLIQUE DU BURUNDI
CABINET DU PRESIDENT**

**LOI N°1/011 DU 14 AVRIL 2005 PORTANT RATIFICATION PAR LA
REPUBLIQUE DU BURUNDI DE L'ACCORD DE PRET ENTRE LA
REPUBLIQUE DU BURUNDI ET LE FONDS AFRICAIN DE
DEVELOPPEMENT (PROJET MULTISECTORIEL DE
REINSERTION SOCIO-ECONOMIQUE).**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu l'Accord de Prêt entre la République du Burundi et le Fonds Africain de Développement signé le 12 janvier 2005 à Tunis pour financer le Projet Multisectoriel de Réinsertion Socio-Economique ;

Le Conseil des Ministres ayant délibéré ;

L'Assemblée Nationale de Transition et le Sénat de Transition ayant adopté ;

PROMULGUE :

Article 1 : L'Accord de Prêt entre la République du Burundi et le Fonds Africain de Développement signé le 12 janvier 2005 à Tunis pour financer le Projet Multisectoriel de Réinsertion Socio-Economique est ratifié.

Article 2 : La présente loi entre en vigueur le jour de sa promulgation.

Fait à Bujumbura, le 14/04/2005

Domitien NDAYIZEYE

VU ET SCELLE DU SCEAU DE LA REPUBLIQUE,
LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX,

Didace KICANZIRA



**REPUBLIQUE DU BURUNDI
CABINET DU PRESIDENT**

**INSTRUMENT DE RATIFICATION PAR LA REPUBLIQUE DU
BURUNDI DE L'ACCORD DE PRET ENTRE LA REPUBLIQUE DU
BURUNDI ET LE FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT
(PROJET MULTISECTORIEL DE REINSERTION
SOCIO-ECONOMIQUE).**

NOUS, DOMITIEN NDAYIZEYE

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI

Ayant vu et examiné l'Accord de prêt entre la République du Burundi et le Fonds Africain de Développement signé le 12 janvier 2005 à Tunis pour financer le Projet Multisectoriel de Réinsertion Socio-Economique ;

L'avons approuvé et l'approuvons en toutes et chacune de ses parties en vertu des dispositions qui y sont contenues et conformément à la législation en vigueur au Burundi ;

Déclarons qu'il est accepté, ratifié et confirmé ;

Promettons qu'il sera intégralement et inviolablement observé ;

EN FOI DE QUOI, Nous avons donné le présent Instrument de Ratification revêtu du Sceau de la République.

Fait à Bujumbura, le 14/04/2005

Domitien NDAYIZEYE.

VU ET SCÉLÉ DU SÉAL DE LA RÉPUBLIQUE,
LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SÉAUX,

